

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 12 février 2019 : conjoncture, rénovation du verger arboricole et appel à projets, programmes opérationnels.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 12 février 2019.

Conjoncture : peu de dynamisme sur les marchés des fruits et légumes d'hiver 2019

Malgré le retour traditionnel de la consommation après les fêtes de fin d'année, les marchés de la plupart des fruits et légumes d'hiver 2019 manquent de dynamisme et la demande s'active au rythme des opérations promotionnelles. En légumes, les marchés de l'endive, du chou-fleur, du poireau et de la carotte sont calmes. La situation du marché de la salade d'hiver est plus tendue. En fruits, les marchés de la noix, de la pomme et de la poire sont peu actifs, celui du kiwi plus dynamique.

Rénovation du verger arboricole : avis du conseil sur l'appel à projets 2019

La décision de mise en œuvre par FranceAgriMer, en articulation avec les collectivités territoriales, d'un programme relatif au financement de certaines dépenses de plantation dans les vergers arboricoles a été présentée pour avis du conseil.

L'établissement va, en effet, lancer un appel à projets pour accompagner les investissements destinés à développer la production et/ou assurer un renouvellement régulier des espèces et des variétés. Cette mesure vise à conserver une arboriculture française de qualité, en cohérence avec les besoins et stratégies mises en place dans les territoires et répondre aux attentes du marché.

Les demandes d'aides devront être déposées via une téléprocédure, qui sera accessible sur le site de FranceAgriMer.

À noter, le calendrier de dépôt des demandes d'aides pour les plantations de la campagne N/N+1, ainsi que pour celles de la campagne N+1/N+2 :

- entre le 1^{er} avril et le 31 juillet de l'année N pour toutes les espèces sauf les fruits à noyaux (abricot, cerise de table, cerise d'industrie, pêche et prune de table, prune d'ente) ;
- entre le 1^{er} avril et le 15 septembre de l'année N pour les fruits à noyaux (abricot, cerise de table, cerise d'industrie, pêche et prune de table, prune d'ente).

En outre, FranceAgriMer va organiser un groupe de travail pour réfléchir à la révision du programme de rénovation des vergers en 2020.

Programmes opérationnels 2017 : le bilan présenté en conseil

Le bilan des paiements des programmes opérationnels 2017 a été présenté aux membres du conseil. Les principaux éléments du bilan 2017 sont les suivants :

- 178 fonds opérationnels ont été payés pour un montant d'aide global de 113,187 millions d'euros. Il est à noter qu'en 2016, le montant des aides s'élevait à 105,397 millions d'euros ;
- 76 % des fonds opérationnels ont été payés à des coopératives et des sociétés d'intérêts collectifs agricoles (Sica) ;
- par type de mesures, la qualité des produits, l'optimisation de la production, l'environnement et la commercialisation sont les plus prisées ;

- dans le cadre des mesures de prévention et gestion de crise, l'assurance récolte est la principale mesure mise en œuvre ;
- l'Occitanie et l'Aquitaine restent les deux premières régions en termes de nombre de programmes opérationnels déposés.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 25 38

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
